



Délibération du conseil municipal Séance du 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Noémie BIMOS, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD.

Excusés

avec pouvoir :

Catherine BANCEL FRANGIONE, maire-adjointe, pouvoir donné Patrick BOUVIER
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Pierre BOUVIER
Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe, pouvoir donné à Valérie VILLARD
Bérangère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Vincent MAILLET a été nommé secrétaire de séance.

2023-11-06 Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2023. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant proposé	Motifs
Association 'Les Passionnées'	300 €	Fonctionnement
Association 'ASCB'	1 000 €	Fonctionnement - Soutien organisation manifestation 'Le sentier des Lônes'
Association 'ASCB'	510 €	Fonctionnement - Financement formation entraîneur 'spécialisée Trail'
Total	1 810 €	

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la subvention proportionnelle versée aux associations. Il explique qu'une enveloppe annuelle d'un montant total de 2500 € est répartie entre les associations sportives (Tennis Club Balan-Dagneux, ASCB, BCA et Kick boxing) selon les critères suivants :

- Nombre d'adhérents
- Âge des adhérents
- Domiciliation des adhérents

Il explique aux conseillers municipaux que le nombre d'adhérents a fortement augmenté ces dernières années et qu'il lui semble cohérent d'augmenter le montant de cette enveloppe. Il propose de fixer le montant global à 3000 € pour la subvention proportionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

DÉCIDE :

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 300 euros à l'association 'Les Passionnées' ;
- À l'unanimité (Jean-Michel HALET et Laurent ROGNARD ne participent pas au vote), d'attribuer un montant de 1000 euros à l'association 'ASCB' ;
- À l'unanimité (Jean-Michel HALET et Laurent ROGNARD ne participent pas au vote), d'attribuer un montant de 510 euros à l'association 'ASCB' ;
- À l'unanimité (Jean-Michel HALET, Laurent ROGNARD et Stéphane PONTHEU ne participent pas au vote), de fixer le montant de l'enveloppe annuelle dédiée à la subvention proportionnelle à 3000 euros.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 22

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 20

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 20

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 19

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter ces décisions.

Le 7 novembre 2023
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

